



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-135

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique entre la Ville de Perpignan et McDonald's

M. David TRANCHECOSTE expose :

Mes chers collègues,

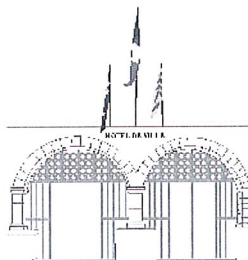
Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène une politique active contre les incivilités en matière de propreté.

Afin d'améliorer le cadre de vie des Perpignanais, et lutter contre ces incivilités, il est proposé de signer une convention pour mettre en œuvre des mesures, visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

Pour ce faire, la Ville en collaboration avec les restaurants McDonald's situés à Perpignan :

- 240 avenue du Maréchal Joffre
- 2670 route de Prades

ont décidé de conventionner pour mettre en place des tournées complémentaires pour le ramassage des déchets en coopération avec le personnel du franchisé, ainsi qu'une campagne de sensibilisation locale avec les différents partenaires engagés dans ce projet.



Durée de la convention : 2 ans.

En conséquence je vous propose :

1. d'approuver la conclusion d'une convention entre la Ville et la franchise McDonald's annexée à la présente ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document utile.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-172404-DE-1-1

Accusé reçu le : **22 MAI 2023**

Affiché le : **22 MAI 2023**

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire l'Adjoint délégué

